



Amis expulser et en fuite

Par **jojo60240**, le **01/11/2016** à **22:20**

Bonjour,
Nous avons des amis qui ont 2 enfants, dont une fille d'une première union.
A la mi-octobre, ils ont été expulsés de leur logement pour des loyers impayés et autres. Ils ont fait du grand n'importe quoi : ils ne payaient aucune facture (edf, veolia, assurance auto, ets.). Ils travaillaient à côté, en intérim, sans le déclarer, c'est un gros bordel, 50.000 € de dettes.
Le papa est décédé la semaine dernière (père de la mère des enfants donc grand père). Ils ont pris les enfants et leurs affaires qui étaient dans notre garage et on pris la fuite a 200 km, dans le logement du grand père, sans prévenir personne, ni l'assistante sociale, ni le père de la petite fille, ni le tribunal pour la garde partagée, ni l'école pour la petite.
Désolé si l'histoire n'est pas très claire. On les a aidé, ce sont nos amis, mais ce n'es pas pour leur bien de fuir, on ne sait plus quoi faire . Faut'il prévenir ou les laisser faire ?

Par **Tisuisse**, le **02/11/2016** à **07:33**

Bonjour,
C'est aux différents services de mener leur enquête. S'ils vous interrogent, vous leur répondez honnêtement ce que vous savez, c'est tout.